#### MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice: 19 Présents: 12 Votants: 17

Le vingt-huit novembre deux mille dix-sept, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de

Monsieur Daniel HUOT, Maire.

Date de convocation : 23/11/2017 Date d'affichage: 04/12/2017

HUOT Daniel, LETHIER Daniel, SEYER Séverine, PARRA Miguel, LOOTEN Bernard, PREVITALI Christian, BULLE Dominique, ANZALONE Nelly, CUENOT Éric,

BRENET Martine, BICHET Monique, MAILLOT Dominique.

formant la majorité des membres en exercice.

Délibération N°2017/82

Excusés: Mmes MARTIN Francine, RICARD Edwige, LE BARBENCHON Florence, CLOIREC Céline, BOURGOIN Cécile et Ms. COPPOLA Ernest, BERNER Jean-Louis

Accusé de réception en préfecture 025-212503643-20171128-2017-82-DE Date de télétransmission : 30/11/2017 Date de réception préfecture : 30/11/2017 Procurations : de Mme MARTIN Francine à M HUOT Daniel de M. COPPOLA Ernest à M. LETHIER Daniel de Mme RICARD Edwige à M. CUENOT Eric

de Mme LE BARBENCHON Florence à Mme SEYER Séverine de M. BERNER Jean-Louis à M. MAILLOT Dominique

Monsieur PARRA Miguel a été élu secrétaire

## OBJET : Revalorisation des différents tarifs municipaux

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les différents tarifs communaux ont été réexaminés en commission des finances et propose d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les nouveaux tarifs suivants:

### > Location de l'atelier de distillation

35 € Journée:

#### Droits de place

37 € Emplacement pour une journée : 27 € Emplacement pour 1/2 journée:

# Location des salles de réunion (ancienne mairie)

60 € Journée (plus de 4 heures d'utilisation) : 32 € Demi-journée ou soirée (moins de 4 heures d'utilisation) :

### Location de tables et de chaises

Délai pour la réservation des tables et des chaises : entre une semaine minimum et un mois maximum

25 € Forfait minimal: 5 tables + 30 chaises: 1.50 € Tables (coût unitaire au-delà du forfait de 5 tables): 0.50 € Chaises (coût unitaire au-delà du forfait de 30 chaises)

Les tables et les chaises seront mises à disposition gratuitement aux associations avec une réservation formulée au secrétariat de la mairie au minimum une semaine avant l'utilisation.

#### Emplacement de taxi

Redevance mensuelle:

37€

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs susmentionnés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Le Maire